



Plan de mobilisation pour l'automne 2015

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) a mis au jeu, en janvier dernier, un plan de communication et de mobilisation qui avait pour objectif de soutenir la négociation en faisant pression sur la partie patronale et en développant un rapport d'opinion favorable à nos revendications. Notre volonté était alors de faire en sorte que la négociation devienne une priorité gouvernementale, dans le but d'améliorer les conditions d'exercice de la profession et les conditions d'apprentissage des élèves. Le plan de mobilisation, élaboré en réseau scolaire, fut déployé de façon progressive, et nous en sommes actuellement à vivre les actions les plus lourdes. À la lumière des résultats obtenus sur le plan médiatique, nous pouvons dire « mission accomplie » pour cet aspect, puisque la cause enseignante a fait la manchette durant tout l'hiver et ce printemps.

Toutefois, les résultats tangibles à la table de négociation tardent encore à venir. Nous connaissons bien les objectifs patronaux de récupération d'argent et d'augmentation des droits de gérance. Le contenu de la convention collective est en danger et, plus encore, l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants, et les services aux élèves sont menacés.

Un désordre pour la rentrée

Nous devons conclure que les résultats de négociation étant insatisfaisants, il nous faut réfléchir et proposer une intensification de la mobilisation dès la rentrée scolaire, notamment par la perturbation de l'organisation scolaire de la prochaine rentrée. Les actions seront sous la coordination de la FSE avec les syndicats affiliés. Enfin, le plan de mobilisation des syndicats affiliés à la FSE sera appuyé par une stratégie de communication importante qui couvrira toute la durée de la mobilisation. De plus, une collaboration étroite entamée au printemps se poursuivra avec le réseau scolaire de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Ce qui sera maintenu

Les opérations suivantes demeureront dans le plan de mobilisation :

- a) Opération *Bons conseils !*
 - Maintien des « *Tailgates* » ou des activités dérangeantes lors des rencontres du Conseil des commissaires
 - Maintien des commandos de rue
- b) Opération *La fin de semaine est prolongée !*
 - Maintien et accroissement du prolongement de dix minutes des récréations ou des pauses

- c) Opération *Tout en couleur !*
 - Poursuite des opérations *Monochrome* et *Autocollants*, et récurrence de l'opération *Banderoles* à l'intérieur des établissements et dans les rues
- d) Opération *Courriels* en mode continu
- e) Opération *Relaxe !*
 - Utilisation entière du temps accordé aux pauses et aux repas lors de journées ciblées de la semaine¹
- f) Opération *Le facteur est malade !*
 - Boycott de la distribution de documents (à l'exception d'urgences ou des questions concernant la sécurité)

La Grande tourmente 2015

De nouvelles actions à déployer durant l'automne 2015

Dès la première journée de travail de l'année scolaire 2015-2016, nous vous proposons de mettre en place plusieurs actions dont l'objectif ultime est de chambarder l'organisation de la rentrée scolaire. Ces actions sont d'abord associées au respect de la semaine régulière de travail, mais certaines viendront perturber grandement le quotidien des établissements, ce qui aurait pour effet de faire prendre conscience du travail accompli par le personnel enseignant.

Trente-deux heures par semaine – Je respecte ma tâche !

Le cœur de notre mobilisation tiendra dans le respect de la semaine régulière de travail qui est de 32 heures, auquel s'intégreront des actions de perturbation de la vie quotidienne des établissements.

1. Je suis à l'école 32 heures, pas une minute de plus !
 - Sous réserve des dix rencontres collectives et des trois réunions de parents pour lesquelles une compensation en travail de nature personnelle (TNP) a été convenue².
 - Sous réserve d'une possible annualisation de la tâche en fonction des activités étudiantes, convenue après entente avec la direction, telle que décrite au point 4 (exemple : bal de fin d'études, voyages, etc.).
2. Sur ces 32 heures, j'ai du temps de nature personnelle (TNP) où rien ne peut m'être assigné par la direction³.
3. Si ma direction m'assigne à plus de 27 heures pour une semaine (donc utilise de mon TNP), certaines règles doivent être respectées, dont notamment les suivantes⁴ :
 - Le temps d'assignation supplémentaire ne peut être de plus de 2 h 30 par semaine ;
 - Le temps d'assignation supplémentaire doit être compensé, sur d'autres semaines, par une augmentation du nombre d'heures de travail de nature personnelle ;

¹ Refuser toute activité sur l'heure du midi, y incluant la récupération qui serait reportée en fin de journée.

² Clause 8-5.01.

³ Clause 8-5.02 A) 2).

⁴ Clause 8-5.02 B) 2).

- La durée de la semaine de travail ne doit pas dépasser 32 heures (sous réserve des 10 rencontres collectives et des 3 réunions de parents) ;
 - La tâche éducative ne peut en aucun cas être augmentée (ce qui inclut l'assignation d'activités étudiantes).
4. Si je désire m'impliquer dans des activités étudiantes supplémentaires, non prévues dans ma tâche éducative, et que leur organisation, leur préparation ou la participation à celles-ci occasionnent un dépassement de tâche, je conviens des aménagements possibles avec ma direction et m'assure que ces dépassements seront **totalemment** compensés par une réduction équivalente de temps sur d'autres semaines de l'année. À défaut d'entente, **je n'y participe pas**⁵.
5. Il m'appartient entièrement de déterminer si je dois accomplir du travail à l'extérieur de l'école afin de remplir mes obligations entourant ma tâche éducative.

Actions reliées au respect de la semaine régulière de travail

1. Perturbation des activités concernant la direction

a) Opération *On s'en mêle plus !*

- Boycott des comités non conventionnés ou non reconnus dans la tâche, à l'exception des conseils d'établissement

b) Opération *Cause toujours !*

- Présence passive ou perturbation des rencontres collectives convoquées par la direction (la personne déléguée demeure en vigie pour les décisions de la direction)
- Présence passive ou perturbation des rencontres convoquées par la direction lors des journées pédagogiques (la personne déléguée demeure en vigie pour les décisions de la direction)
- Présence passive ou perturbation des formations organisées par la direction ou par la commission scolaire
- Présence passive ou perturbation de l'activité d'accueil du personnel organisée par la direction avec port du symbole de l'opération *Monochrome*⁶

Actions de perturbation de la vie quotidienne de l'établissement

2. Perturbation d'événements spéciaux

a) Opération *30 septembre*

- Boycott de la prise des présences du 30 septembre

b) Opération *Bonne fête !*

- Organisation d'une activité rassembleuse lors de la Journée mondiale des enseignantes et enseignants

c) Opération *Quel bulletin ?*

⁵ Clause 8-2.02 C), D) et E).

⁶ Photo scolaire : port du t-shirt syndical.

- Remise en retard ou boycott de la première communication aux parents
- Perturbation de la procédure de confection des bulletins scolaires
- Apposition du slogan *L'école à bout de bras !* dans les commentaires de la première communication aux parents

3. Perturbation de la rentrée scolaire

Opération *Bienvenue !*

- Refus de procéder à des collectes de sommes d'argent demandées par la direction
- Distribution de tracts de sensibilisation et décoration de l'établissement lors de la rencontre des parents

4. Action de perturbation à l'extérieur des établissements

a) Opération *Égoportrait*

- Égoportrait de membres sur la page Facebook de la FSE avec en main une affiche ayant un thème revendicateur

b) Opération *Visibilité*

- Actions chocs de perturbation de lieux publics, gouvernementaux ou économiques

Conclusion

Quatre mois après le début des travaux pour le renouvellement de notre convention collective, nous faisons le constat que l'attitude patronale est inacceptable compte tenu de l'offre injustifiable, voire insultante. La partie patronale nous sert un discours de gestionnaires insensibles et détachés du vécu quotidien des enseignantes et enseignants, éloigné de leurs préoccupations et des besoins des élèves.

Aux grands maux les grands remèdes ! Nous sommes maintenant obligés de répondre à nos vis-à-vis par une mobilisation à la hauteur de notre exaspération. L'inaction de la partie patronale témoigne de son intention de laisser traîner la négociation, mais nous ne nous laisserons pas endormir ! Nous serons prêts et elle n'aura qu'à bien se tenir !

***L'école à bout de bras !
Enseigner, une vraie priorité !***

Recommandations

Que l'assemblée générale adopte le plan de mobilisation pour l'automne 2015 tel que présenté.

Que le syndicat se rallie au plan de mobilisation pour l'automne 2015 qui sera adopté par les syndicats affiliés à la FSE.

